



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **3 novembre 2008**

Décision n° **B-2008-0415**

commune (s) : Mions

objet : Autorisation donnée à l'Opac du Grand Lyon de déposer un permis de construire portant sur le bien communautaire situé lieu-dit Les Etachères

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 27 octobre 2008

Compte-rendu affiché le : 4 novembre 2008

Présents : MM. Bret, Darne J., Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Collomb, Reppelin, Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Assi, Imbert A (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Vesco, Julien-Laferrière, David G..

Bureau du 3 novembre 2008**Décision n° B-2008-0415**

commune (s) : Mions

objet : **Autorisation donnée à l'Opac du Grand Lyon de déposer un permis de construire portant sur le bien communautaire situé lieu-dit Les Etachères**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 octobre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine est propriétaire d'un tènement d'environ 4 790 mètres carrés, situé lieu-dit Les Etachères et cadastré sous le numéro 11 de la section AS.

La Communauté urbaine est en cours de cession à l'Opac du Grand Lyon de ce tènement dans le cadre de la ZAC du Centre, îlot n° 4.

Il est proposé que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise l'Opac du Grand Lyon ou toute société se substituant à déposer un permis de construire portant sur le tènement communautaire, faisant actuellement l'objet de transaction de cession ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise l'Opac du Grand Lyon ou toute société se substituant à déposer un permis de construire portant sur le tènement communautaire situé lieu-dit Les Etachères à Mions.

Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2008.